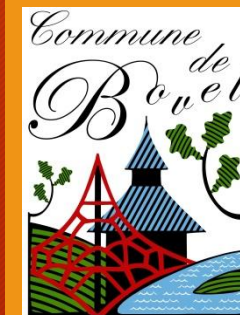


Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



DICRIM

Approuvé par délibération 2023.10.16 du 20 octobre 2023

Plan Communal de Sauvegarde :

Approuvé par délibération 2025.06.42 du 28/11/2025

Approuvé par arrêté municipal n°2025-33

Les signaux d'alerte

L'alerte de la population incombe au Maire.

Elle peut être actuellement donnée soit par :

- Les médias classiques (télévision, radio et presse)
- La Préfecture avec FR-Alert
- L'application Panneau Pocket ou le site de la commune
- Une visite à domicile (porte à porte)



Votre kit d'urgence :

- Placer le sac dans un endroit facile d'accès
- Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit (date de péremption des médicaments et des denrées)
- Réapprovisionnez ! (en cas d'utilisation)



Les 4 niveaux d'alerte :

Niveau de vigilance faible : surveillance quotidienne mais importante pour les incendies pendant la période estivale.

Niveau de vigilance renforcée :

Première alerte, suivre l'actualité de la Préfecture via les arrêtés préfectoraux diffuser sur Panneau Pocket.

Activation du Plan Communal de Sauvegarde - Niveau 1 :

Le risque est annoncé. La population doit préparer son kit d'urgence pour une évacuation préventive et en attendant rester confinée. Ecouter les informations et les directives.

Activation du Plan Communal de Sauvegarde - Niveau 2 :

Le risque est avéré. Le Plan Communal de Sauvegarde est mis en application. Les premières personnes évacuées sont accueillies au Centre d'Accueil et de Regroupement.



En cas d'évacuation merci de bien suivre les itinéraires de déviation indiqués.

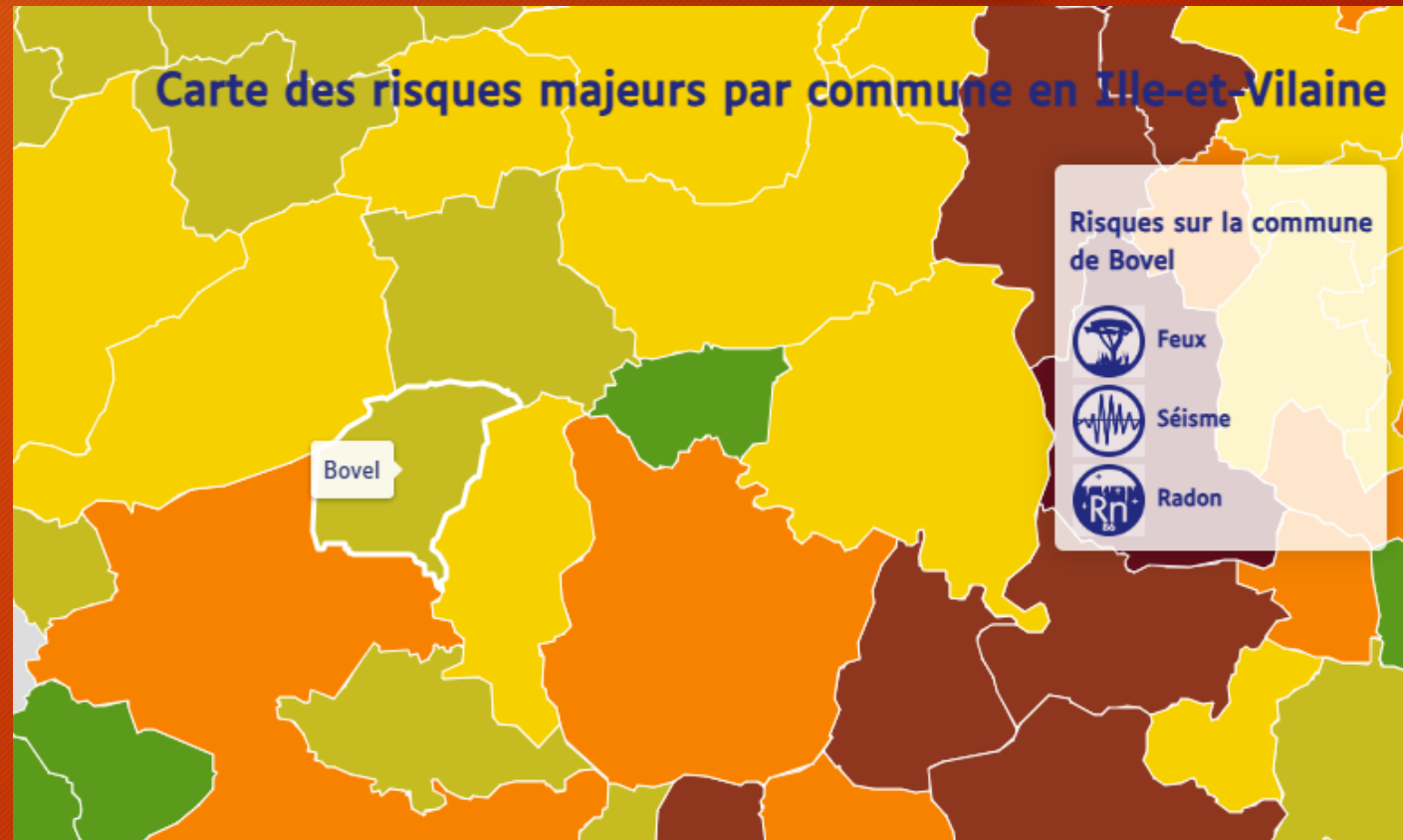
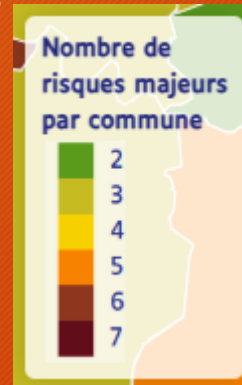
Risques majeurs pour la commune de Bovel :

1/ Risque Incendie, Bovel a été recensée depuis l'arrêté préfectoral du 07/11/ 1980

2/ Risque Séisme de niveau 2

3/ Risque radon pouvant aller de 1 à 3

S'ajoutent les risques : Inondation / canicule / grand froid / sanitaire / tempête ...



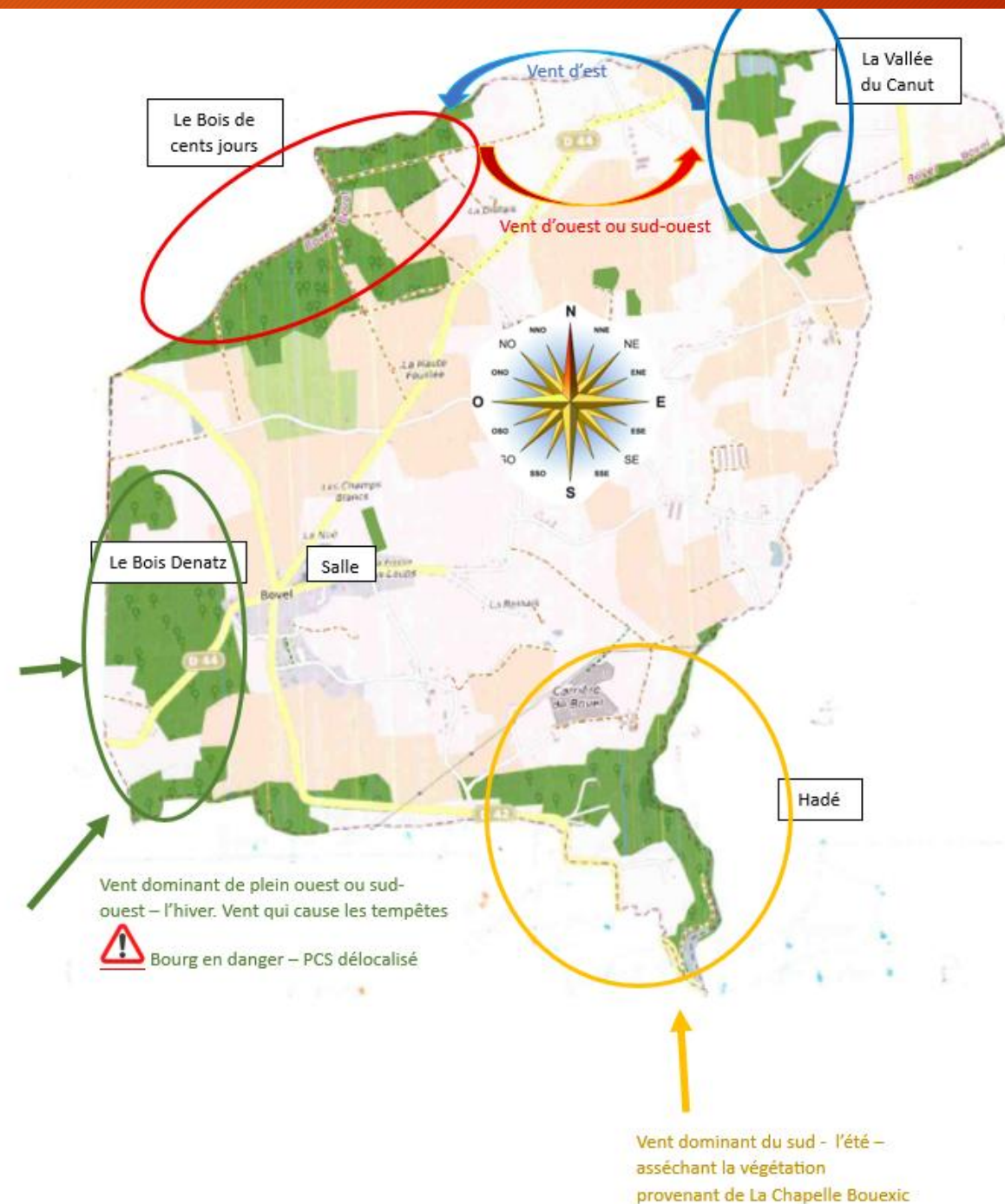
Pour approfondir consulter le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) d'Ile-et-Vilaine

Risques incendie des espaces boisés :

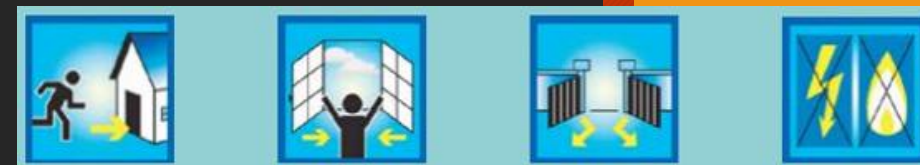
4 zones sensibles ont été recensées sur Bovel :

- Hadé
- Bois de Cent Jours
- La Vallée du Canut
- Le Bois Denatz

Pour suivre l'évolution de la situation météorologique : <https://meteofrance.com/> et <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>



Que faire en cas d'incendie ?



AVANT L'ALERTE	PENDANT L'ALERTE	APRES L'ALERTE
Débroussailliez régulièrement autour de votre maison	Je suis témoin : appeler le 18 ou le 112.	Sortez protégé (chaussures en cuir, vêtements en coton, chapeau)
	Ecouter les informations / suivez l'actualité sur l'application Panneau Pocket	Eteignez les foyers résiduels s'ils sont sur votre terrain.
Vérifiez l'état des fermetures portes, volets, toiture	Dans la nature, éloignez-vous et prévenez les secours de votre présence Respirez à travers un linge humide.	Inspectez votre habitation (braises sous les tuiles) et surveillez les reprises de feu
Prévoyez des moyens de lutte (extincteur, point d'eau, tuyaux,...)	Dans la maison, -évacuez sur ordre des autorités, -ouvrez le portail, -fermez et arrosez les volets portes et fenêtres, -occultez les aérations -rentrez les tuyaux d'arrosage -garez vos véhicules le plus loin du feu -rentrez le mobilier de jardin.	Informez les services de secours si des difficultés persistent.
	Evitez de téléphoner Ne tentez pas d'aller rejoindre vos proches	Aidez les personnes sinistrées / vos voisins / les personnes vulnérables
	Evacuez les lieux seulement sur ordre / suivez les itinéraires demandés	

Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

Arrêté du 29 mars 2024 relatif aux obligations légales de débroussaillage pris en application de l'article L. 131-10 du code forestier

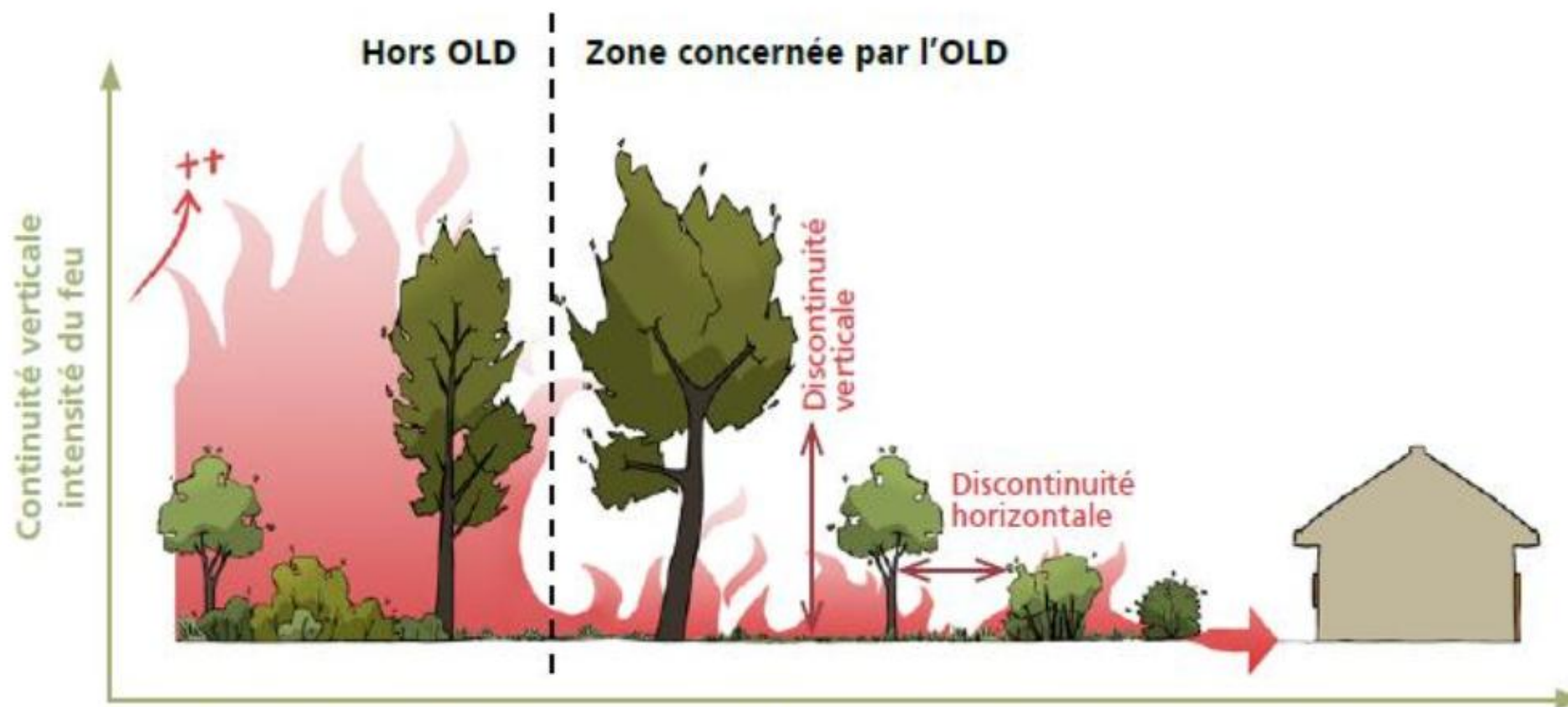
Risque élevé



Risque réduit



Créer des **discontinuités horizontales** et **verticales** dans la végétation



Continuité horizontale
vitesse de propagation

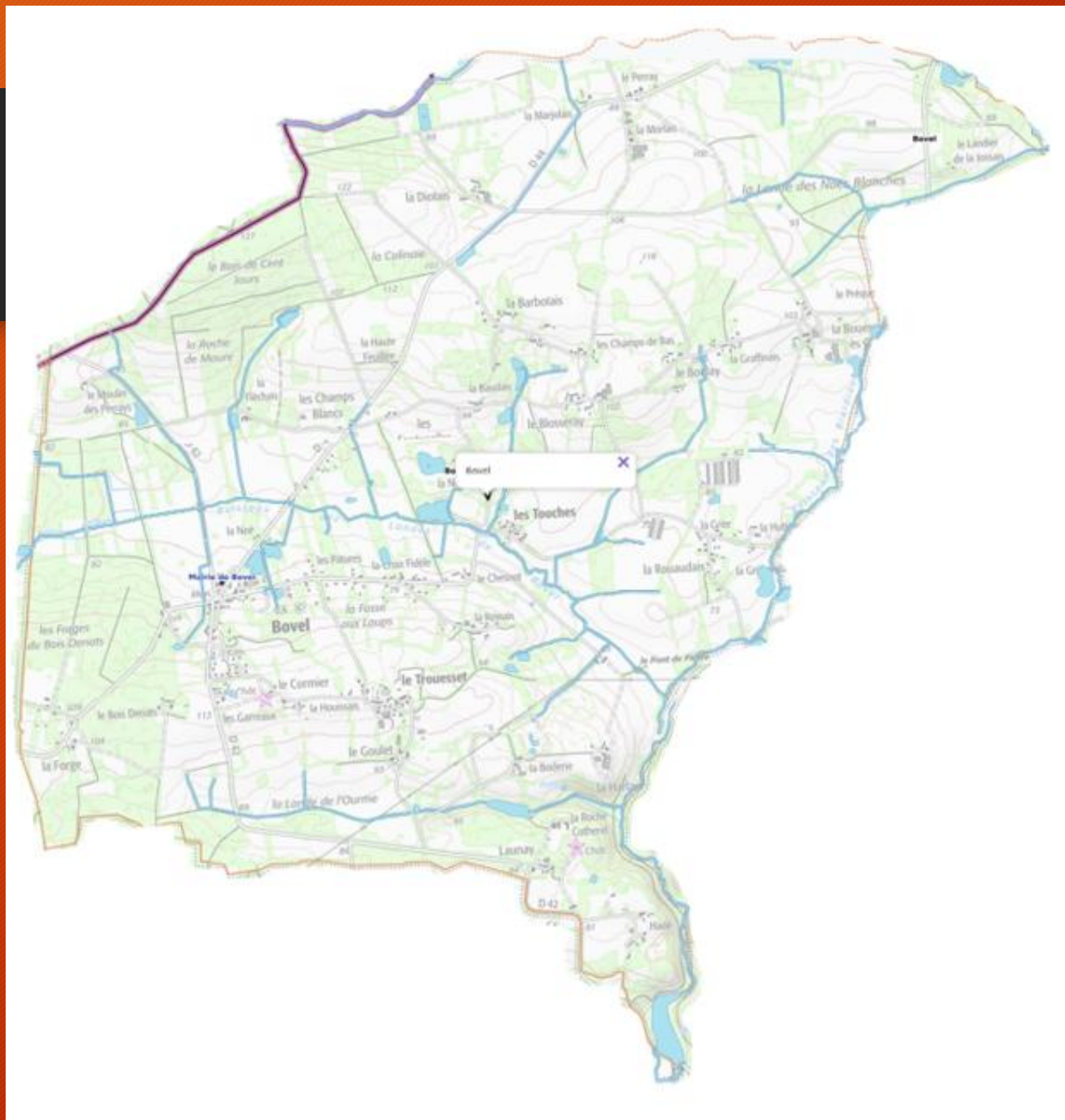


Température < 80°C aux abords de l'habitation :

- Possibilité de lutte pour les pompiers
- Possibilité pour le propriétaire de s'autoprotéger

Risque inondation :

Zone la plus inondable de Bovel :
- Les Touches



Que faire en cas d'inondation ?

AVANT L'ALERTE	PENDANT L'ALERTE	APRES L'ALERTE
Placer hors d'eau les objets précieux / produits dangereux ou polluant	Ecouter les informations / suivez l'actualité sur l'application Panneau Pocket	Informer les autorités de danger qui persisterait
Couper électricité et gaz si nécessaire	Assurer votre sécurité, en allant dans le lieu sûr préalablement repéré	Aider les personnes sinistrées / vos voisins / les personnes vulnérables
Repérer un lieu d'hébergement sûr	Ne tentez pas de rejoindre vos proches	Dans l'habitation, aérer, désinfecter, chauffer dès que possible et rétablissez le courant si l'installation est sèche.
Se munir de son kit d'urgence	Eviter de téléphoner	
	Evacuer les lieux que sur ordre / suivez les itinéraires demandés et ne vous engagez pas sur une route inondée	



Risque canicule :

Niveau de vigilance faible : surveillance durant la période estivale, possibilité de pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours maximum)

Niveau de vigilance renforcée : L'épisode persistant de chaleur : températures élevées qui perdurent dans le temps (supérieur à trois jours)

Activation du Plan Communal de Sauvegarde - Niveau 1 :

Le risque est annoncé. La canicule est là : période de chaleur intense pour laquelle les IBM atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs

Activation du Plan Communal de Sauvegarde - Niveau 2 :

Le risque est avéré. Le Plan Communal de Sauvegarde est mis en application. Les premières personnes évacuées sont accueillies au Centre d'Accueil et de Regroupement. Canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à forts impacts non seulement sanitaires mais aussi sociétaux.



Que faire en cas de canicule ?



Si vous souhaitez qu'un lieu plus frais que chez vous vous soit ouvert, la Municipalité met à disposition des habitants la salle du conseil ou l'Eglise de Bovel.

N'hésitez pas à contacter la mairie
Tel : 02 99 92 00 34
Mail : secretariat.mairie@bovel.fr

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RSCS) :

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RSCS) est un minimum de personnes prêtes à aider les secouristes en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

Tel : 02 99 92 00 34

Mail : secretariat.mairie@bovel.fr



Le registre communal des personnes vulnérables :

« 65 ans et plus »

Le décret 2026-590 du 3 juillet 2026 vient élargir les personnes pouvant être inscrite sur le registre communal : personnes âgées, personnes adultes handicapées, personnes bénéficiant de l'APA (allocation perte d'autonomie).

Registre communal					
Liste des personnes de 65 ans et plus					
<i>(voir 60 ans si inaptitude au travail et résidant à leur domicile)</i>					
Date de la demande + Nom / Prénom	Date de naissance	Adresse	Téléphone	Motif de l'inscription + Préciser si demande faite par un tier	Personne à prévenir
01/08/2025 DUPONT Romuald	01/01/1955	8 Le chemin - Bovel	06 09 85.....	70 ans et vivant seul	Sa fille : 06 20 75.....

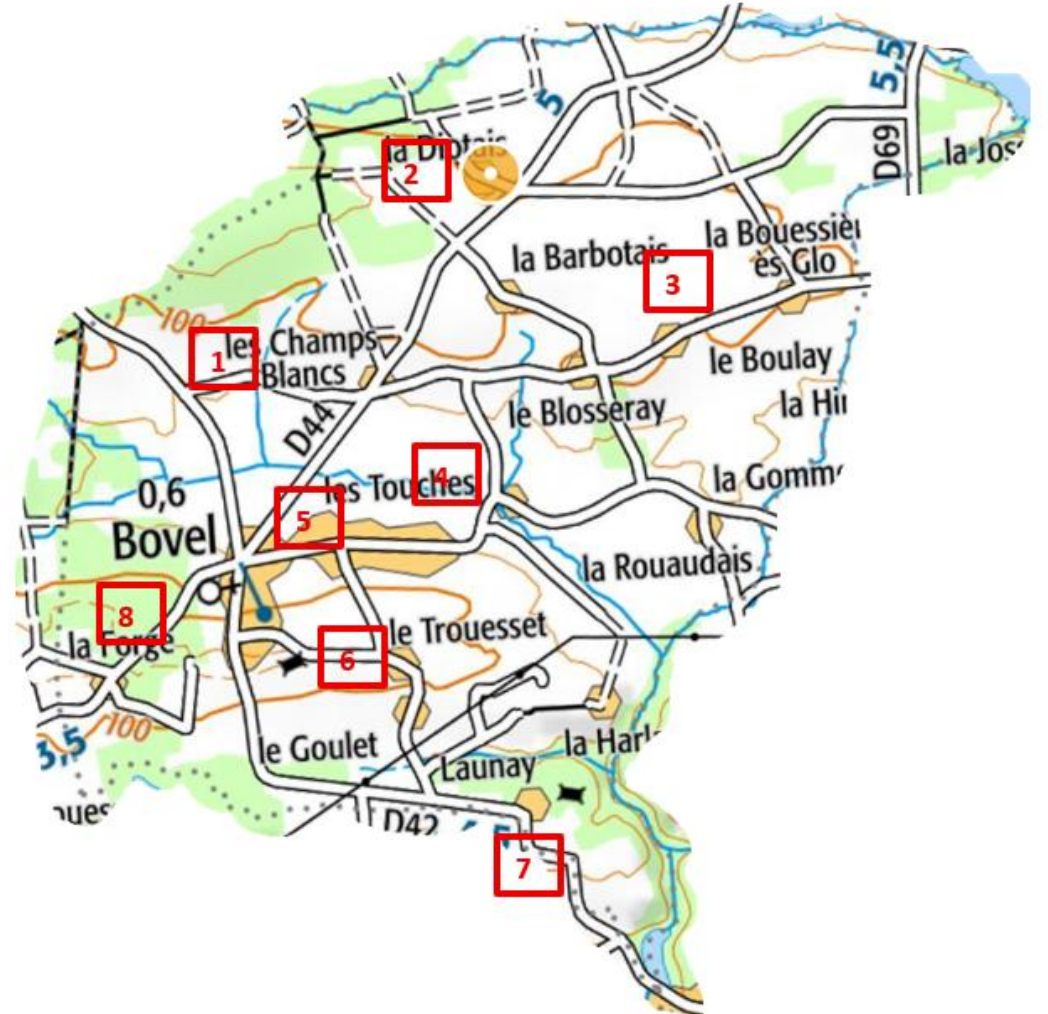
N'hésitez pas à vous faire
connaître auprès de la mairie.

Tel : 02 99 92 00 34
Mail : secretariat.mairie@bovel.fr

Les référents quartiers :

En cas d'alerte, la commune a été découpée en 8 zones à prévenir par du porte à porte : Vous pouvez aider en étant référent de votre quartier !

N'hésitez pas à vous faire connaître
auprès de la mairie.
Tel : 02 99 92 00 34
Mail : secretariat.mairie@bovel.fr



Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe)

La salle polyvalente - René Lepage

